**UNIVERSITÉ McGILL**

**DÉPARTEMENT DES LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE, DE TRADUCTION ET DE CRÉATION**

**FREN 599**

**STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL :**

**FREN 599 \_\_\_\_\_\_\_ session d’automne 20\_\_\_\_ 09**

**FREN 599 \_\_\_\_\_\_\_ session d’hiver 20\_\_\_\_ 01**

**FREN 599 \_\_\_\_\_\_\_ session d’été 20\_\_\_\_ 05**

N.B. Prière de retourner le formulaire aussitôt rempli à l’adresse suivante : info.dltc@mcgill.ca

**NOM DE L’ÉTUDIANT·E : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**NO DE TÉLÉPHONE  : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**NO D’ÉTUDIANT  : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**PROGRAMME : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Conditions d’admission**

1. Être inscrit·e à temps complet comme étudiant·e en U3 dans un programme de Spécialisation ou de Concentration majeure, ou être inscrit·e dans le programme de maîtrise ou de doctorat du Département.
2. Obtenir l’approbation du/de la professeur·e choisi·e pour la supervision du projet de stage au Département.
3. Obtenir l’approbation de la Direction des études selon le cycle concerné.

**Exigences**

1. Le stage doit correspondre à 150 heures de travail, réparties sur un trimestre (12 semaines) ;
2. L'étudiant·e doit faire la preuve, en soumettant son « Projet de stage », que le travail qu'il/qu’elle compte accomplir a un lien direct avec ses études et l'aide à parfaire sa formation ;
3. Pour obtenir ses crédits, l'étudiant·e stagiaire doit présenter un « Rapport de stage » qui doit ensuite être approuvé par un·e professeur·e du Département.

**Fonctionnement**

1. C'est à l'étudiant·e lui-/elle-même que revient la responsabilité d'organiser son stage et d'obtenir l'accord de l'institution ou de l'entreprise qui l'accueillera et qui lui attribuera un·e superviseur·e. Des ressources logistiques et financières pourront être obtenues au Bureau d'[Arts Internship Office](https://www.mcgill.ca/arts-internships/). La personne à laquelle s'adresser pour les stages du DLTC est la directrice d'AIO, Mme Anne Turner.
2. Une fois cet accord obtenu, l'étudiant·e prépare un « Projet de stage » (maximum : 5 pages à double interligne) où sont précisés :
	1. Les modalités du stage prévu (lieu, durée, nature du travail, nom et qualités du/de la superviseur·e, etc.) ;
	2. L'apport escompté du stage à la formation universitaire de l'étudiant·e ;
	3. La nature du travail écrit de recherche ou de réflexion que l'étudiant·e compte préparer pendant son stage.

Ce document doit porter la signature et les commentaires de la personne qui agira comme superviseur·e de l'étudiant·e stagiaire.

1. Vers la fin du trimestre universitaire précédant le début du stage, l'étudiant soumet son « Projet de stage » à la Direction des études.
2. Au plus tard un mois après la fin du stage, l'étudiant·e soumet au/à la professeur·e du Département qui supervise son stage un rapport comprenant deux grandes parties :
	1. Une liste détaillée de ses activités pendant le stage, qui doit comporter la signature de son/sa responsable de stage ;
	2. Un document de réflexion sur les connaissances acquises au cours du stage ou sur une question reliée au stage (de 15 à 20 pages environ, à double interligne).

**Évaluation**

L'étudiant.e reçoit une mention de « Réussite » ou d'« Échec » (Pass ou Fail). La mention « Réussite » lui est accordée si

(a) le/la professeur·e du Département qui supervise le stage juge que son rapport est acceptable (c’est-à-dire qu'il démontre que les activités et les apprentissages annoncés dans le projet de stage ont été réalisés de manière satisfaisante et ont reçu l'approbation du/de la superviseur·e de l'étudiant·e stagiaire ; et

(b) le travail écrit de l'étudiant·e reçoit une évaluation positive de la part du/de la professeur·e qui supervise le stage.

Si l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, l'étudiant·e reçoit une mention d'« Échec », auquel cas il/elle n'a pas droit à une reprise.

Les 3 crédits associés à cette activité ne peuvent pas compter comme des crédits de programme ; ils sont comptés en sus des crédits de cours requis par le programme.

**APPROBATION** (selon la situation) :

Directeur·trice des Études de 1er cycle : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ou

Directeur·trice des Études de 2e et 3e cycles : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_